



Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB) – Toutes les communes

Publié le 26 décembre 2023
Dernière modification le 06 juin 2024

Modification n°2 du PLUi Grand Lac

Le projet de modification n°2 concerne toutes les communes du territoire de l'ex CALB, à savoir : Aix les Bains, Bourdeau, Brison St Innocent, Drumettaz-Clarafond, Grésy sur Aix, La Chapelle du Mont d u Chat, Le Bourget du Lac, Le Montcel, Méry, Mouxy, Ontex, Pugny-Châtenod, St Offenge, Tresserve, Trévignin, Viviers du Lac et Voglans.

Par délibération du 12 décembre 2023 (téléchargeable), le conseil communautaire a prescrit la modification n°2 du PLUi ex CALB, a défini les objectifs poursuivis, les modalités de concertation préalable et a décidé la réalisation d'une évaluation environnementale.

Pour rappel, une modification ne permet pas (*L. 153-36 et L. 153-31 du Code de l'Urbanisme*):

- de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables,
- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Objets de la modification

Depuis la dernière modification n°1, il est apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements et corrections des différentes pièces du PLUi : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlements écrits, règlements graphiques (zonages), annexes. Les objets sont variés.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

Concertation préalable

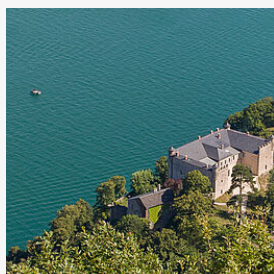
Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable à partir du 6 février 2024.

Le conseil communautaire en tirera le bilan par délibération avant l'ouverture de l'enquête publique. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.



Pour toutes informations, vous pouvez contacter le service d'urbanisme de Grand Lac par mail : urbanisme-planification@grand-lac.fr

STRUCTURE



GRAND LAC

Service Urbanisme Foncier

 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

 [04 79 63 87 44](tel:0479638744)

 [Courriel](#)

 [ITINÉRAIRE \(HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.6814015,905628\)](https://www.google.com/maps/dir//45.6814015,905628)



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > [Le PLUi Grand Lac applicable](#)
- > [Les procédures du PLUi Grand Lac approuvées](#)
- > [Urbanisme](#)

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.